

Adrenaline Oléron



15 – 17 ans



Les indispensables :

LES DOCUMENTS :

- Fiche sanitaire
- Pass'nautique
- Autorisation parentale à la pratique du parachute ascensionnel et de la plongée
- Certificat médical de non contre indication au parachute et à la plongée

DANS TA VALISE :

- Serviette de plage
- Crème solaire

Oléron

REF : 074 038 001

Embarque pour un séjour à sensations fortes et de découvertes inoubliables sur l'Île d'Oléron et ses alentours !

Pour vivre ce **séjour adrénaline**, tu seras logé sur le centre de vacances à Dolus d'Oléron! Deviens un expert du **surf** grâce à 2 séances intensives et personnalisées.

Vis l'adrénaline en t'élevant au-dessus de l'océan pour une vue panoramique spectaculaire lors d'une séance de **parachute ascensionnel**. Lors d'1 séance de **plongée**, plonge dans les eaux cristallines et explore les fonds marins de l'Île d'Oléron.

Découvre les paysages variés de l'île de manière écologique et ludique grâce à des **trottinettes tout-terrain électriques**.

Le reste du programme d'activités reste à construire ensemble !



Organisateur : UFOVAL 74

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy
Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

Le Moulin d'Oléron
La Brande, Route des Huîtres 17550 Dolus-d'Oléron

LE SITE



Le centre « Le Moulin d'Oléron » se situe à 3 km de Château d'Oléron, sur la Route des Huîtres au sein de l'île d'Oléron. L'île est située dans l'océan Atlantique, au large des côtes de la Charente-Maritime, à 70 km de la Rochelle. Entre la vue de la plage depuis ta future chambre, les couchers de soleil à couper le souffle, ou encore la grande pinède de 4 hectares, c'est l'endroit qu'il te faut où tu pourras vivre de superbes vacances ! À ses alentours, se trouve le fameux Fort Boyard, fort mystérieux posé au milieu de la mer, où tu verras peut-être Passe Partout, une tête de tigre ou encore le célèbre maître des énigmes, le père Fouras. En somme, le Moulin d'Oléron sera le lieu parfait pour tes vacances !

Le centre dispose d'une piscine, d'un mini-golf, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux, d'une salle polyvalente, d'une infirmerie et d'une salle de restaurant. En d'autres termes, des équipements au top pour des vacances au top.

LES ACTIVITÉS

Surf ou body-board Les séances de surf ou de body-board sont encadrées par un moniteur Brevet d'État de la région d'Oléron. Les jeunes pourront s'initier à ce sport extrême tout en se familiarisant avec l'océan. Les horaires des sessions sont choisis selon les marées et les conditions météo par les profs de SURFARI. Les planches et les combinaisons sont fournies par l'école de surf.

Plongée L'aventure sous-marine vous attend ! Les moniteurs expérimentés enseignent les bases de la plongée en apnée et présentent l'équipement nécessaire, tout en insistant sur la sécurité à chaque étape. Les ados apprennent les signes de communication sous-marine et se familiarisent avec l'équipement. Une fois prêts, ils se dirigent vers les eaux peu profondes pour mettre en pratique leurs nouvelles compétences. Les jeunes explorateurs seront émerveillés par la vie marine foisonnante.

Parachute ascensionnel

Vivez l'adrénaline en vous élevant au-dessus de l'océan pour une vue panoramique spectaculaire.

Trottinette tout-terrain électrique

Découvrez les paysages variés de l'île de manière écologique et ludique grâce à des trottinettes tout-terrain électriques.

Les baignades à l'océan Le centre dispose d'une piscine extérieure, de 12m sur 7m avec une profondeur progressive de 0,75 à 1,70 m. Les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...). Un animateur pour 8 enfants est présent dans l'eau. Les baignades à l'océan se font aux plages surveillées de la Rémigeasse, de Vertbois, de Gatseau et de Grand Village équipées d'un poste de secours de Maîtres- Nageurs-Sauveteurs (MNS).

À noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...



L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Le séjour est encadré par des animateurs. Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de veiller à la sécurité affective et physique des enfants dont ils ont la charge. Ils sont aussi là pour les soutenir et les encourager dans leurs envies et projets de jeunes adolescents. Sur le centre, les animateurs se réfèrent à leur directrice de séjour et son adjoint.

LE TRANSPORT

L'encadrement est assuré par l'équipe d'animation (1 adulte pour 12 jeunes au maximum). Le voyage se fait en car de nuit au départ de Rhône-Alpes (autocar grand tourisme avec 2 conducteurs tout au long du trajet). Le voyage pourra être effectué en train en cas de petit effectif. Le voyage a lieu en train de jour au départ de Paris. L'enfant peut être amené et récupéré au centre de vacances par ses parents. Selon l'heure de départ, vous devrez prévoir un pique-nique pour l'aller. Ceci sera précisé sur la convocation.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant. Peu importe l'importance du traitement, sans ordonnance, il sera impossible pour l'assistante sanitaire d'administrer un médicament.

ALIMENTATION

Bien que géré avec les jeunes, les repas restent équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions idéologiques et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

ARGENT DE POCHE

Une somme de 15€ par semaine est suffisante. Vous la remettrez à un responsable au moment du départ dans une enveloppe marquée aux nom et prénom de l'enfant.

OBJETS DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (téléphone portable, appareils numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradation ou perte d'objets ne sont pas couverts par notre association.



COMMUNICATION

INTERNET Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants

COURRIER Nous incitons les jeunes à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

TÉLÉPHONE Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, armez-vous de patience car les lignes sont souvent occupées (les plages horaires d'appel seront précisées dans la lettre du directeur). Si votre enfant amène son téléphone portable durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement afin que les enfants profitent pleinement de leur séjour sans gêner les autres. Nous ne sommes pas responsables en cas de casse, de perte ou de vol.

BUREAU QUALITÉ Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour. Le directeur publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes". Ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, le directeur donnera les derniers détails et informations à connaître avant le départ en colo !

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le départ :

- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Pass'Nautique
- Autorisation parentale à la pratique de la plongée et du parachute ascensionnel
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée et du parachute ascensionnel

Impérativement le jour du départ :

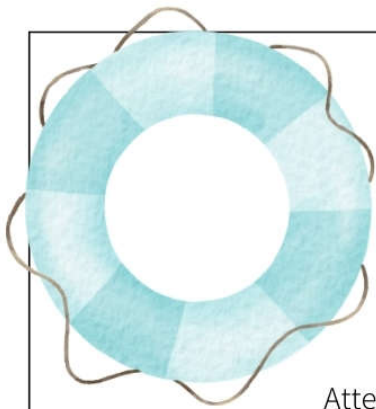
- Médicaments + ordonnance (le cas échéant)
- Argent de poche
- Fiche d'inventaire (à mettre dans la valise)

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise. Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traitée sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Attention ! Si le comportement de votre enfant venait à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise, frais de retour à votre charge...





Pass Nautique

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eaux vives, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) _____

Titulaire du diplôme : _____

Date de délivrance du diplôme : _____

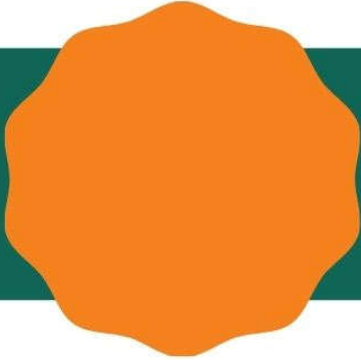
Certifie que l'enfant : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature :



CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU PARACHUTE ASCENSIONNEL

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATES DU SEJOUR : DU _____ **AU** _____

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur _____
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique du
Parachute ascensionnel, avoir examiné : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

demeurant à : _____

et déclare qu'il/elle ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable
à la pratique de l'activité.

Fait à : _____

Signature et tampon (obligatoire)

Le : ____ / ____ / ____



CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATES DU SEJOUR : DU _____ **AU** _____

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur _____
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la
plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la
FFESSM, avoir examiné : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

demeurant à : _____

et déclare qu'il/elle ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable
à la pratique des activités subaquatiques.

Fait à : _____

Signature et tampon (obligatoire)

Le : ____ / ____ / ____

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres
à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de
leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire
qu'après un «examen médical approfondi» qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant
une contre-indication temporaire ou définitive; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat
dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un
Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique ethyperbare vous paraît souhaitable , la liste
de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web
régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement
avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur
confirmé ou encadrant).



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE

Je soussigné(e) _____ demeurant _____

Agissant en tant que représentant légal, autorise l'enfant :

NOM _____

PRENOM _____

né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

à pratiquer la plongée subaquatique.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE

TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampooing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Vieilles baskets pour les activités nautiques	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Gobelet	1
AUTRES	